

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-381 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°2007-192 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2007-193 CONCERNANT LES LIMITES DE LA ZONE M-13

Aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le premier projet de règlement numéro 2025-381 modifiant le Plan d'urbanisme n°2007-192 et le Règlement de zonage n°2007-193 concernant les limites de la zone M-13.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui se tiendra le 2 juin 2025, le conseil municipal adoptera le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 2025-381 modifiant le Plan d'urbanisme n°2007-192 et le Règlement de zonage n°2007-193 concernant les limites de la zone M-13**

Résumé des modifications apportées par le projet

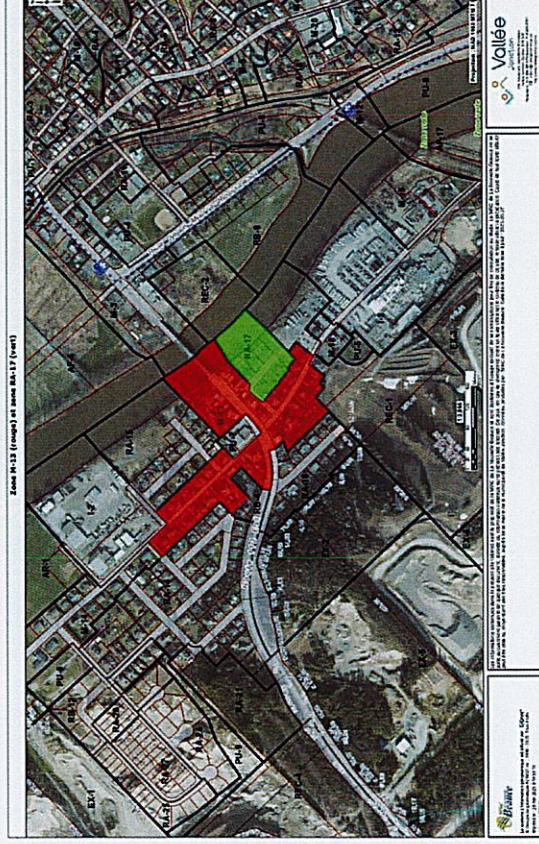
Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un projet politique faisant l'objet d'une concertation entre les élus, les citoyens et les institutions. Il contient des intentions d'organisation et de mise en valeur du territoire municipal. Il a pour objet d'établir la répartition des activités, les densités de l'occupation du sol, de même que la mise en place de divers équipements et infrastructures publics. Il identifie également toute action que le conseil entend poser afin d'améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens et des citoyennes de Vallée-Jonction.

Adopté en 2008, le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification afin d'encadrer les projets de développement à venir. Plus précisément, le changement porte sur la cartographie des grandes affectations du sol en milieu urbain (agrandissement de l'affectation mixte à même l'affectation résidentielle faible densité).

Règlement de zonage

Le projet de règlement vise à agrandir la zone M-13 (en rouge ci-dessous) à même la zone RA-17 (en vert ci-dessous).



Le projet de règlement numéro 2025-381 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **2 juin 2025 à 19h30**, à la salle du conseil de la municipalité de Vallée-Jonction située au **259 rue Jean-Marie Rousseau, Vallée-Jonction (QC) G0S 3J0**. Au cours de cette consultation, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendues à ce moment.

Toute personne qui désire obtenir ou consulter le projet de règlement, la description ou l'illustration des zones concernées sur demande au bureau municipal.

Donné à Vallée-Jonction (Québec), ce **3 juin 2025**.



Isabelle Perron

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **3 juin 2025**.



Isabelle Perron

Directrice générale et greffière-trésorière